

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 42411

présenté par

Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

à l'amendement n° 11179 de Mme Victory

ARTICLE PREMIER

A la fin de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« équivalent à celle perçue par les fonctionnaires appartenant à des corps comparables de la fonction publique de l'État »

les mots :

« supérieur à la situation actuelle ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les enseignantes et les enseignants de notre pays sont déjà insuffisamment payés, par rapport à leur travail et à leur niveau d'étude. Mais en plus, le Gouvernement souhaite maintenant couper dans leur retraite.

C'est inadmissible et nous pensons donc que le Gouvernement doit prévoir des mécanismes de compensation suffisant pour garantir aux enseignantes et enseignants un montant suffisant de retraite !